



Avis D EXPLULSION APRES ACCORD DE PAIEMENT AVEC MON BAILLEUR

Par **angel076**, le **02/02/2015** à **17:43**

Bonjour,

suite à notre situation de chômage nous avons eu des difficultés à régler nos loyers au 14 novembre 2014 notre bailleur sociaux nous accorde un échéancier de 50 euros en plus de notre loyer mensuel. Le 24 novembre mon bailleur passe par voie d huissier un commandement de payer la totalité de notre impayé je joint à l huissier l accord passé entre nous et notre bailleur. je reçois le 28 janvier 2015 une assignation d expulsion devant le juge
Ma question est:

On t il le droit de m assigner devant le juge pour la totalité des loyers impayés sachant q un accord d'échéancier a été établi avant le commandement de payer ?